

PRINCIPES DE PLACEMENT



Le risque de longévité

Les Canadiens vivent de plus en plus longtemps. La plupart d'entre nous célébrerons nos 80 ans, et de plus en plus de gens devraient vivre jusqu'à 100 ans. Bien que nous soyons nombreux à avoir l'intention de continuer à travailler bien après 65 ans, ou même indéfiniment, la plupart d'entre nous anticipons une certaine forme de retraite dès l'âge de 60 ans.

Cela signifie que nous devons faire en sorte que le pécule que nous avons accumulé au cours de nos années de travail dure assez longtemps pour couvrir nos besoins au cours des 30 années ou même 40 années de retraite. Cette réalité est devenue encore plus importante puisque de nombreuses entreprises pour lesquelles nous travaillons délaissent les régimes de retraite à prestations déterminées, nous transférant la responsabilité de savoir où et comment investir notre épargne.

Peu importe le type de portefeuille que nous avons construit, qu'il s'agisse d'actions à forte croissance, de certificats de placement garanti, d'une sélection équilibrée d'obligations et d'actions productives de dividendes ou d'une boîte de sous d'or sous notre matelas, nous sommes tous confrontés à un risque commun : le risque de longévité.

Le risque de longévité est le risque d'épuiser son épargne de son vivant. L'une des plus grandes craintes des retraités est de manquer d'argent pour leurs vieux jours. Selon les mots célèbres de Benjamin Franklin, en ce monde rien n'est certain, à part la mort et les impôts. Toutefois, le moment de sa mort est très incertain.

Voilà pourquoi il est si difficile de planifier pour la retraite : personne ne sait exactement combien de temps devra durer son épargne.

Selon Statistique Canada, l'espérance de vie moyenne au Canada devrait grimper à 81,9 ans pour les hommes, et à 86,0 ans pour les femmes d'ici 2031. L'espérance de vie moyenne est en progression constante, comme vous pouvez le constater dans le tableau.

L'augmentation constante de l'espérance de vie au cours des dernières décennies est attribuable à une meilleure alimentation, à une meilleure hygiène de vie, à l'accès à l'eau potable, aux mesures efficaces de contraception et de vaccination et à d'autres interventions médicales.



Espérance de vie à la naissance (au Canada)

CANADA	HOMMES (ANNÉES)	FEMMES (ANNÉES)
1920 à 1922	59	61
1930 à 1932	60	62
1940 à 1942	63	66
1950 à 1952	66	71
1960 à 1962	68	74
1970 à 1972	69	76
1980 à 1982	72	79
1990 à 1992	75	81
2000 à 2002	77	82
2007 à 2009	79	83
2012 à 2014	80	84

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 053-0003.

En fait, selon Statistique Canada, un nombre croissant de Canadiens atteignent l'âge de 100 ans. Selon le recensement de 2016, il y avait 8 230 personnes âgées de 100 ans et plus, contre 5 825 en 2011 et 3 795 en 2001.

Par définition, la moitié de la population vivra plus longtemps que son espérance de vie, ce qui signifie que nous sous-estimerons combien d'années notre épargne devra durer.

Afin de vous assurer que votre portefeuille de retraite demeure «durable» tout au long de votre vie, vous devez tenir compte des trois facteurs suivants :

- **Taux de dépenses** – Les retraits du portefeuille
- **Taux de rendement des placements** – Les rendements obtenus par le portefeuille
- **Espérance de vie** – Les années de vie qui vous restent

Il existe bien d'autres facteurs dont il faudra tenir compte : l'imposition, l'inflation et le coût des soins de santé. Tous ces facteurs auront un impact sur la durabilité de votre épargne.

Ce que vous pouvez faire

Achetez une rente. Une rente est un contrat d'assurance qui garantit un revenu de retraite fixe, c'est-à-dire que vous saurez exactement le

montant de revenu que vous recevrez chaque mois de votre vivant. Toutefois, cet avantage a un prix. Premièrement, votre revenu se base sur le taux d'intérêt en vigueur à la signature du contrat. Même si les taux d'intérêt ou le coût de la vie augmentent, votre revenu mensuel ne change pas. Deuxièmement, bien que vous soyez protégé contre les replis futurs des marchés, vous n'avez pas la possibilité de participer aux mouvements haussiers des marchés. Finalement, vous ne pouvez pas retirer des sommes forfaitaires pour des événements imprévus. En raison de ces restrictions, les rentes représentent des options de revenu de retraite loin d'être idéales pour de nombreux investisseurs.

Construisez un portefeuille axé sur le rendement. L'ajout, dans un portefeuille, de titres qui offrent un rendement comme les actions productives de dividendes, les actions privilégiées, d'infrastructures, les fiducies de placement immobilier (FPI) et une variété d'obligations (incluant des obligations de sociétés) peut permettre de fournir un revenu constant, tout en laissant le capital habituellement intact. Toutefois, le contexte actuel de faiblesse des taux de rendement ne vous donnera peut-être pas le niveau de revenu dont vous avez besoin. De plus, l'achat de titres à haut rendement (comme les titres d'emprunt des marchés émergents ou les obligations à rendement élevé) s'accompagne de risques plus importants que les titres à revenu fixe traditionnels.

Optez pour une stratégie multi-actifs. Une approche multi-actifs met l'accent sur le résultat escompté par l'investisseur dans le but final de générer des rendements tout en gérant le risque.

Les placements multi-actifs examinent votre portefeuille sous plusieurs angles. Un portefeuille multi-actifs exploite différentes dimensions, notamment la diversification, les cycles des marchés, les facteurs de risque et les stratégies complémentaires. Leur objectif est de fournir le plus de certitude possible pour l'atteinte du résultat escompté.

Comme composantes d'une solution globale, les portefeuilles multi-actifs peuvent cibler des résultats précis, comme l'obtention d'un revenu pendant la retraite.

Une version Catégorie de société d'un portefeuille multi-actifs peut également vous aider à choisir le type de revenu requis (dividendes, intérêts, remboursement de capital et gains ou pertes en capital), ce qui peut vous aider à gérer les incidences fiscales.

Réduisez vos dépenses. Il s'agit d'une option efficace mais qui n'est pas souvent attrayante.

Pour plus de renseignements sur la façon dont Investissements Russell peut vous aider à réaliser vos objectifs de placement, veuillez consulter votre conseiller ou vous rendre sur le site russellinvestments.com/ca/fr

Information importante

Les placements dans les fonds communs peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Avant d'investir, veuillez lire le prospectus. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

Aucune partie du contenu de cette publication ne constitue des conseils juridiques, fiscaux, sur les titres ou de placement. Il ne s'agit pas non plus d'une opinion concernant la pertinence d'un placement ni une sollicitation de quelque type que ce soit. Cette information est disponible « telle quelle ». Investissements Russell Canada Limitée ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie à l'égard de cette information.

Investissements Russell est le nom commercial d'un groupe d'entreprises dotées d'une administration commune, incluant Investissements Russell Canada Limitée. La propriété d'Investissements Russell se compose comme suit : une participation majoritaire de fonds gérés par TA Associates et des participations minoritaires de fonds gérés par Reverence Capital Partners et la direction d'Investissements Russell.

Droits d'auteur © Investissements Russell Canada Limitée 2018. Tous droits réservés.

Frank Russell Company est le titulaire des marques de commerce Russell contenues aux présentes et de tous les droits de marque liés aux marques commerciales Russell, et autorise les membres du groupe d'entreprises Investissements Russell à les utiliser sous licence. Les membres du groupe d'entreprises Investissements Russell ne sont en aucune façon affiliés à Frank Russell Company ni à toute autre entité exploitée sous la marque «FTSE RUSSELL».

Date de publication initiale: juin 2014. Mise à jour : février 2018. // CORPCA-00079 (EXP-02-2020)